

**A Mesdames et Messieurs les professeurs de
SES**

s/c de Mesdames et Messieurs les Chefs
d'Établissement des lycées de l'académie de
GUYANE.

Inspection
pédagogique régionale

Sciences économiques et
sociales

Denis MARTIN

4, rue de la Houssinière
B.P. 72616
44326 NANTES Cedex 3

T 02 72 56 65 41
06 18 32 08 85
F 02 72 56 65 14

Denis.Martin@ac-nantes.fr

018-019-0228

Objet : Lettre de rentrée

Mesdames et Messieurs les professeurs, chers collègues,

Je souhaite à chacun de vous une bonne rentrée, après des vacances qui ont été je l'espère reposantes et enrichissantes, et la bienvenue aux nouveaux collègues, professeurs titulaires, stagiaires ou contractuels affectés dans notre académie.

Nommé depuis cette rentrée dans l'académie de Guyane (en extension de l'académie de Nantes en résidence) je remplace mon collègue et ami Christian Feytout dont je salue le travail effectué au cours de ces 5 années et je me réjouis de lui succéder.

N'hésitez pas à me contacter en cas de besoin.

Communication des informations

Les informations relatives à la discipline sont communiquées par la **liste de diffusion des professeurs de SES** de l'académie de GUYANE (liste.enseignants-ses-pub-priv@ac-guyane.fr). Les professeurs de SES y sont inscrits automatiquement avec leur adresse électronique professionnelle. Je vous invite à visiter régulièrement le site académique <http://ses.dis.ac-guyane.fr> afin d'y trouver les informations relatives à notre discipline, les comptes rendus des stages de formation, des ressources pédagogiques. Vous pouvez contribuer à la vie du site en proposant des ressources qui seront mises en ligne pour mutualisation.

Le baccalauréat (données provisoires qui n'intègrent pas la session de septembre)

Le taux de réussite au bac ES s'établit à 85,4 % en 2018, soit une baisse de 3,9 points de % par rapport à l'an dernier (89,3%), équivalent aux taux de réussite au bac S et inférieur de 1,8 point au taux de réussite au bac L. Il est inférieur au taux national qui est de 90,3% (en hausse de 1,3 point par rapport à 2017).

L'absentéisme chronique de certains élèves du cycle terminal explique au moins partiellement ces moindres performances. Il appelle à une réflexion collective afin de prévenir et d'endiguer les phénomènes de décrochage dans vos classes.

Les moyennes aux différentes épreuves en 2018 :

- Enseignement spécifique : 10,91 (432 élèves)
- Economie approfondie : 11,75 (32% des élèves)
- Sciences sociales et politiques : 13,07 (26% des élèves)

Vous pourrez compléter ces résultats en les mettant en perspective à l'aide des statistiques présentées dans la note d'information à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/cid56455/le-baccalaureat-2015-session-de-juin.html>.

Concernant les **épreuves orales de rattrapage**, les banques de sujets sont désormais réalisées nationalement et transmises dans un cadre sécurisé aux centres d'examen. Une académie responsable de la production des sujets sera prochainement choisie.

Des sujets vous sont proposés sur le site disciplinaire afin d'y préparer vos élèves :



<https://ses.dis.ac-guyane.fr/SUJETS-ORAUX-ACADEMIE-DE-GUYANE-ENSEIGNEMENTS-SPECIFIQUES-ECONOMIE.html>

La formation continue

2/2

Je vous invite à prendre connaissance du **Plan Académique de Formation**. Il est consultable en ligne à partir de votre point d'accès "arena" académique à l'adresse suivante :

<https://extranet.ac-guyane.fr/arena/pages/accueil.jsf#>

Les **formations disciplinaires en SES sont à public désigné**, aucune démarche de votre part n'est nécessaire pour y participer : vous recevrez les convocations dans vos établissements.

Vous obtiendrez des informations si nécessaire auprès de Pascal MENCE (Pascal.Mence@ac-guyane.fr).

Le bac 2021

La réforme du bac, qui s'engage à partir de la rentrée 2019, est en cohérence avec celle de l'accès à l'enseignement supérieur et à la mise en place de la plateforme Parcoursup. L'objectif est de faire du baccalauréat un véritable palier de réussite pour l'enseignement supérieur. La nouvelle structure du lycée vise à diversifier les profils d'élèves et à mieux les préparer à poursuivre et réussir leurs études supérieures. Notre discipline est confortée dans ce nouveau lycée, devenant un enseignement commun à tous les élèves de LGT en classe de seconde et un enseignement de spécialité en première (4 heures) et terminale (6 heures). A ce titre notre enseignement de SES sera un support de la nouvelle épreuve orale terminale.

Les nouveaux programmes seront publiés en décembre, après la mise en œuvre d'une consultation en novembre. Un plan de formation et des ressources seront rapidement mis en place pour accompagner les professeurs. Conformément aux vœux du Conseil supérieur des programmes et pour tenir compte des nouvelles modalités du cycle terminal les épreuves devraient connaître quelques évolutions.

L'accompagnement des élèves dans l'élaboration de leur projet d'orientation est un point central de la réforme. C'est à ce titre que dès cette année en classe de seconde 54 heures dédiées à cet accompagnement doivent être mises en œuvre dans les établissements, s'appuyant notamment sur l'Accompagnement personnalisé. J'invite tous les professeurs de SES à s'investir dans ce dispositif car ils ont une réelle expertise en matière d'orientation (dans la relation formation-emploi et la connaissance du monde professionnel notamment). Par ailleurs, les élèves devront être parfaitement informés des contenus et objectifs de formation du nouvel enseignement de spécialité pour le choisir en connaissance et en cohérence avec leurs projets.

Je vous invite individuellement et collectivement à vous investir dans vos établissements auprès de vos collègues et des équipes de direction pour que cette réforme permette de conforter notre enseignement et d'en faire un vrai levier de réussite dans l'enseignement supérieur.

L'équipe de professeurs ressources

Monsieur **Pascal MENCE** (professeur de SES au lycée FELIX EBOUE) est chargé de mission auprès de l'inspection.

Monsieur **Frédéric DELEUZE** (professeur de SES au lycée Melchior de Cayenne) est l'Interlocuteur Académique pour le Numérique (IAN) et webmestre du site.

Vie de la discipline

Par arrêté du ministre de l'Éducation nationale en date du 29 août 2018, **Marc Pelletier** a été nommé doyen du groupe de l'inspection générale de SES à compter du 1^{er} septembre, en remplacement de Marc Montoussé.

Je vous souhaite une très bonne année scolaire à tous et vous assure de mon soutien dans l'exercice des missions exigeantes mais passionnantes qui vous sont confiées.

Denis MARTIN